

# QUATRIÈME PARTIE

---

Demeurer des émigrés

## Des résidents d'outre-mer

Deux émigrés français, une femme et un homme, ainsi qu'une émigrée haïtienne et une émigrée marocaine se démarquent totalement de l'ensemble des personnes décrites jusqu'ici ; ils ont un sens d'appartenance inaliénable à leur pays d'origine. Ils se considèrent Canadiens parce qu'ils détiennent la citoyenneté canadienne, Québécois parce qu'ils sont francophones ou résidents de la province, mais le Québec est, pour eux, une société sans grande particularité culturelle et historique pouvant retenir leur attention.

### LA LANGUE FRANÇAISE

Parler la langue française et la défendre est pour les deux émigrés français un signe d'inclusion au sein d'un espace culturel non pas québécois, mais français. La France, « la mère-patrie », demeure le cœur de la culture francophone et le Québec n'en est qu'un prolongement. Ils superposent francophonie et culture franco-françaises et la langue parlée en France est la seule langue française légitime. Pour l'homme, l'intérêt et la défense de la francophonie québécoise passent par son appartenance à une « tradition purement française » : « Je suis Québécois parce que je veux rendre le Québec plus fort par mes compétences comme Français de France ; j'attends rien des francophones d'ici, c'est plutôt moi qui vais leur apporter. » Il a le projet d'insuffler un peu de la puissance et de la culture françaises dans ce territoire considéré comme une excroissance historique.

Être francophone lui permet, comme à la femme, d'établir un lien avec une société perçue autrement comme étrangère et, au nom de ce seul lien, de soutenir les différences et les propos de la majorité francophone. Un Québécois est, selon eux, un francophone « qui participe, qui est actif et qui travaille » (homme). Ils défendent la législation

linguistique provinciale et estiment même que « la loi 101 devrait aller plus loin et obliger tous les immigrés à apprendre le français » (homme), et « les contraindre à l'apprendre, car on est en territoire français ici » (femme).

Mais, ajoutent-ils l'un et l'autre, toute législation linguistique en vue de l'affirmation d'une langue est un leurre, car la force d'une langue tient à la volonté de ses locuteurs de la maintenir et à leur aptitude à l'affirmer. L'État ne saurait avoir un rôle d'importance en la matière si les nationaux ne se révèlent pas capables de développer eux-mêmes leur langue et leur culture. « Aucune loi ne pourra jamais forcer les immigrés à apprendre la langue » dit la femme, et, pour l'homme qui se présente comme « un pur produit de la culture francophone », l'affirmation du français au Québec ne peut être assurée que par la seule force de la culture et de l'héritage français, dont chaque individu est en mesure de faire la démonstration dans sa vie de tous les jours. Lui-même fait cette preuve : « Mettez-moi demain à Orlando, les trois maisons à droite et les trois à gauche vont apprendre le français, c'est sûr ! Avant même que ma femme n'apprenne l'anglais. »

Selon ce point de vue, l'usage du français s'imposerait de lui-même au Québec si les francophones québécois le désiraient réellement, et les résidents qui ne parlent pas le français ne pourraient alors que s'adapter à cette situation et non résister à l'apprentissage du français. Cette résistance offusque cet homme ouvert à la réalité anglophone du Québec : « Ça me choque, je fais bien un effort en anglais, moi ! »

Pour les deux émigrées, haïtienne et marocaine, la défense de la langue française est envisagée en fonction plus d'un intérêt personnel que du principe de protection d'une langue minoritaire dans un continent anglophone ou d'un attachement sentimental. Elles ne maîtrisent pas la langue anglaise.

## UNE ABSENCE D'INTÉRÊT

Ces quatre immigrés apprécient hautement Montréal comme un cadre de vie agréable qu'ils ne délaisseraient nullement pour une autre ville ou région du Québec. « Montréal est la seule ville du Québec quand on vient de Paris » dit l'émigré français, alors que l'émigrée du Maroc ne peut envisager de vivre en dehors de cette ville et refuse même de résider en banlieue montréalaise.

Dépassés ce cadre de vie personnel et la défense de la langue de la France parlée dans cette province, les deux émigrés français ne voient en aucune manière comment adopter quelque autre trait québécois. Ils ressentent une forte distance culturelle face aux « natifs francophones ».

Rien au Québec ne saurait être aussi sophistiqué qu'en France, « mentalité », mœurs (« tutoiement, humour, esprit »), ce qui crée un certain inconfort qu'ils sont, certes, prêts à oublier en raison des conditions de vie dont ils jouissent au sein de la société québécoise. Ils se montrent particulièrement acerbes dans leur appréciation de l'histoire et de la culture francophones du Québec.

La femme trouve déplorable le « complexe d'infériorité » des Canadiens français vis-à-vis des anglophones et elle n'est nullement intéressée par l'histoire des rapports entre les deux groupes, pas plus que par l'histoire du Québec en général. Elle ne porte que très peu d'attention à la vie politique et culturelle du Québec et elle connaît mal ou pas du tout les aspects du régime politique ou les législations à propos desquels elle a été interrogée (Charte des droits, protection sociale, lois contre la discrimination, programmes en faveur des minorités visibles et des femmes, etc.). L'homme, quant à lui, déclare : « Je ne la trouve pas belle l'histoire ; il n'y a pas d'histoire. Il faudrait vraiment chercher pour trouver quelque chose qui va m'intéresser. »

Le ton de la femme venue du Maroc n'est pas aussi irrespectueux : « J'aimerais bien en savoir plus sur l'histoire du Québec. Premièrement d'où ils viennent ces Québécois, leur origine, comment ils sont venus. Comme eux ils s'intéressent d'où je suis venue, si je suis une Québécoise, moi aussi j'aimerais bien savoir si dans l'ancien temps c'est vrai que c'était leur pays. » Elle voit néanmoins, dans certaines mœurs prévalant, selon elle, au Québec, des aspects extrêmement négatifs de la vie en société dans la province et les refuse. Le fait d'être Marocaine, musulmane et Arabe est très important pour elle et à partir de valeurs qui sous-tendent une telle identité à ses yeux, une distance culturelle infranchissable est créée. Ainsi, s'offusque-t-elle de ce que « tout ce que le monde veut aujourd'hui, c'est leur carrière, sans enfants, même les gens qui ont de gros salaires ils n'ont pas d'enfants, ça va être les immigrés qui vont faire des enfants. Ils vont adopter des Chinois, des enfants étrangers. Où est la société québécoise ? »

Le Québec a été accueillant selon ces émigrés et constitue un lieu de vie plaisant, mais après un séjour de plusieurs années dans la province ils ne développent aucun attachement à son égard. Parlant de son lien affectif à la France, « ce beau pays dont elle est fière » et où elle est née et a grandi, l'émigrée française expose : « On est pas enracinés au Québec. Au niveau de l'attachement au pays, je suis une Française vivant au Québec. Je suis incapable de dire que je suis Québécoise ou Canadienne d'origine française, je suis Française et Québécoise. »

Pour l'homme, « la France, ça fait partie de moi, c'est mon berceau familial, des valeurs d'éducation, de travail ». Il retient uniquement le

fait d'être Français de France quand il décrit l'acceptation dont il est l'objet dans son milieu de travail, et il ne voit pas en cette acceptation un trait éventuellement positif de la société québécoise : « Vous êtes plus écoutés parce que vous avez un système de travail qui est plus précis, qui va un petit peu plus loin. Je ne suis pas marié avec le Québec, ni avec le Canada ; j'ai gardé mes attaches en France. Si j'y retournerais demain, c'est comme si j'avais passé une longue fin de semaine à l'étranger. »

Mais l'idée d'un retour ne lui plaît pas réellement ; il en est de même pour la femme à qui il en coûterait finalement de se résoudre à une telle décision : « Si je m'en allais [vivre en France], j'aurais le cœur divisé » en raison d'activités personnelles au Québec et d'une qualité de vie intéressante à Montréal. Néanmoins, à l'exception de la proximité de la langue française, rien ne contribue chez l'un et l'autre à la formation d'un sens d'appartenance, ni même d'un intérêt pour le Québec, si ce n'est une aisance dans le milieu de vie connu.

Il en est de même pour l'émigrée marocaine qui ne veut pas quitter le Québec pour aller au Maroc, parce que, « ici, les gens sont chaleureux ; Montréal, c'est agréable, on aime ça, on trouve tout ce qu'on veut à Montréal. Les enfants apprennent des choses, moi j'apprends. Je suis tranquille comme si je vivais au Maroc, la même chose, on vit comme ce qu'on vit chez nous. Moi, en tout cas, je me sens autant libre ici que là-bas. J'ai quitté le Maroc juste pour chercher du travail parce que là-bas il y en a pas beaucoup pour tout le monde ». Cette femme est au Québec pour « s'occuper de notre bonheur à nous » et « vivre sa vie tranquille », un projet dans lequel toute idée d'appropriation de traits vus comme québécois est absente. Le Maroc demeure son pays, affirme-t-elle, alors que le fait de parler le français ne crée aucun lien avec le Québec.

L'émigrée haïtienne pense retourner vivre en Haïti, mais, pour l'heure, elle est très satisfaite de ses conditions de vie au Québec : « Je travaille, j'ai une famille, je me plais ici, en tout, j'ai la paix et puis c'est bien, tranquillité, propreté, calme » et elle avoue ne pas connaître réellement le Québec, pas plus que Montréal où elle ne sait pas, après dix ans de séjour, comment s'orienter en dehors des quelques quartiers qu'elle fréquente.

## UNE CITOYENNETÉ UTILE

Pour ces émigrés qui maintiennent un sens d'appartenance au pays d'origine, être au Québec signifie simplement pouvoir mener une vie « tranquille » avec ses proches et selon ses intérêts personnels et sans avoir à manifester quelque intérêt premier pour le pays d'établissement. Ce propos s'appuie, comme pour la majorité des immigrés interrogés, sur l'assurance du statut qu'est censé procurer la citoyenneté canadienne :

« Être citoyen canadien est utile et nécessaire, pratique pour pouvoir vivre en paix et être admis au Québec » (Française). Les femmes arrivées du Maroc ou de Haïti valorisent particulièrement les libertés fondamentales et les droits sociaux qui leur sont reconnus en tant que femmes et citoyennes canadiennes, alors que les deux émigrés de France tiennent à rappeler qu'ils jouissaient des mêmes droits dans leur pays de provenance : « On a la même chose en France, si ça n'existait pas, je serais le premier à râler, défense des libertés fondamentales, protection médicale, égalité des femmes, lutte contre la violence familiale. » Ils tiennent aussi à mentionner que certains droits sociaux sont plus avancés en France, la protection sociale au Canada étant « minimale » comparée à celle qui est accordée en France.

Ces quatre immigrés demeurent toutefois attachés à la vie politique de leur pays d'origine et ils n'ont développé aucune allégeance particulière à l'État canadien. L'État fédéral n'est que l'instance qui a accordé un droit de résidence et un passeport et celle qui assure l'égalité des droits de tous les citoyens comme tout État démocratique.

L'émigrée marocaine considère, de fait, le gouvernement marocain comme « son gouvernement » et déclare : « Je suis une Marocaine pure Marocaine à 100 % Marocaine, j'oublierais jamais ça. J'ai pris la citoyenneté canadienne juste pour avoir les droits, c'est tout », en l'occurrence les droits civils, mais non la protection sociale, car « les immigrants sont là pour travailler, pour faire quelque chose, mais pas pour avoir l'argent du gouvernement comme ça, c'est immoral ». Ce refus de dépendre d'un gouvernement qui n'est pas le sien la conduit à refuser le droit à une protection médicale, et à assumer elle-même tous les frais de cet ordre. Elle ne s'intéresse pas à la vie politique et ne vote pas au Québec ou au Canada. Elle cherche plutôt à demeurer en contact avec la situation au Maroc et elle ne porte une attention qu'aux médias qui lui offrent des informations sur ce pays : « Quand je regarde TV5, c'est comme si je suis proche de mon pays, ils parlent de l'Afrique, qu'est-ce qui se passe là-bas. On suit les événements. Il y a des émissions où l'on voit des choses sur le Maroc, c'est pour ça que je regarde TV5. »

Quant au débat sur la souveraineté du Québec, il ne l'intéresse pas : « Le Canada, c'est le Canada, je sais pas si le Québec c'est à part, le Canada c'est global. » Et la notion de peuple ne suscite, chez elle, aucune image géographique, politique ou culturelle : « Un peuple, je ne sais pas ; un peuple québécois, oui, pourquoi pas, ils sont gentils, affectueux, ils accueillent bien les étrangers. »

L'émigrée française dit attacher « beaucoup de valeur » à sa citoyenneté française et participer à ce qui se passe en France en votant aux élections et en se tenant informée de la vie politique. Elle se sent

plus Québécoise que Canadienne, car elle ne connaît pas le reste du Canada, « mais pas simplement Québécoise parce que le Québec n'est pas un pays », c'est-à-dire un État souverain. Le Canada est son pays, sa « seconde nationalité ». Elle définit le Québec comme une nation qui pourrait poursuivre son chemin et devenir une entité étatisée : « Je crois qu'il y a un peuple québécois parce qu'ils sont très différents du milieu anglophone qui les entoure. » Toutefois, l'idée d'une sécession du Québec est une éventualité à propos de laquelle elle devra un jour « se renseigner » et elle n'envisage avec aucun enthousiasme de détenir une citoyenneté québécoise, « une citoyenneté tellement restreinte qu'elle est peu intéressante ». Elle préfère demeurer citoyenne canadienne et citoyenne française.

L'homme attache, lui aussi, une importance première au fait d'être citoyen français : « C'est mon pays avec tous les droits que ça représente, avec toute la force qui est derrière. C'est notre sécurité au cas où un retour devrait être envisagé. » L'indépendance du Québec représente une situation à laquelle il tenterait de s'accoutumer bien qu'il préférerait « qu'on ne me demande pas de choisir, car je souhaiterais demeurer loyal au pays où j'ai immigré, le Canada. Avec la triple nationalité, à la limite j'accepterais mieux. Parce que j'accepte d'être au Québec, je veux bien me battre pour le Québec francophone, mais je ne vais pas cracher à la figure des Canadiens. Je suis venu au Canada, pas au Québec, je ne suis pas venu pour être isolé » dans une province dont le contexte ne donne pas assez d'ampleur à la réalisation de ses projets.

Il accorde au mot peuple le sens de nation généalogique, un sens archaïque qui a disparu à l'époque présente : « Il n'y a pas plus de peuple canadien, québécois que français parce que maintenant tout est mélangé. Ça ne désigne plus des populations de même origine nationale, il y a une ouverture sur les autres, il n'y a plus de barrières. C'est une notion qui a perdu son sens. » Il propose « le modèle de la Communauté européenne » qui, au contraire de ce qui se passe au Québec, cherche à s'unir et à abattre les frontières. Pour lui, « le Québec fait partie du Canada », comme la France fait maintenant partie de l'Europe.

L'émigrée haïtienne affirme son appartenance première à Haïti en ces termes : « Je suis une femme noire haïtienne, c'est mon pays, c'est mon origine, tous mes amis sont là-bas et je suis très fière quand quelqu'un me dit : "T'es pas Dominicaine, toi ?" Non, je suis Haïtienne à 100 %. Je suis fière de dire ça, très fière. » Elle ne voit aucune raison à une sécession du Québec vu sa définition d'un peuple, « la population d'un pays », et son désintérêt à l'égard de la question linguistique québécoise et de la vie politique locale.

Ces personnes demeurent et veulent demeurer des nationaux et des citoyens de leur pays d'origine. Seule la dernière émigrée, vu le refus de l'État haïtien de permettre la double citoyenneté et le caractère autoritaire de cet État, a préféré renoncer à sa citoyenneté d'origine afin de pouvoir se réinstaller plus aisément, un jour, dans son pays. Les autres personnes ont acquis la citoyenneté canadienne en vue de pouvoir se dire les égaux de « tous les Canadiens et Québécois », ce qui ne signifie pas un déni de la légitimité de l'État québécois ou de tout autre État provincial, mais un intérêt au seul État qui dispose de l'entière des pouvoirs et donne le droit de résidence. Elles se considèrent des immigrés et non des membres de la société québécoise ou de la société canadienne.

## LA DIFFÉRENCE IMMIGRÉE

En dépit de leur affirmation qu'il n'existe plus de nation dans le monde actuel, les deux émigrés français sont nostalgiques d'une nation homogène. La composition raciale d'une société est un enjeu à leurs yeux et ils établissent une équivalence entre Français et Blanc. « Pour moi, un Français, c'est un Blanc, même s'il y a toutes les couleurs en France » dit l'homme et « les Français sont des Blancs » pour la femme qui s'inquiète du « mélange des races », car il ne faudrait pas « qu'eux, les immigrés non européens, ils viennent s'imposer non plus, comme les Arabes en France », un pays qui s'est fermé et est devenu raciste à l'égard des « Arabes parce qu'ils ont envahi la France, ont profité de tout et se sont imposés ». Aussi, pour éviter une telle situation au Québec, tous, natifs et immigrés, doivent-ils cultiver la tolérance et respecter la liberté d'autrui. Et l'État ne doit pas favoriser le respect et le maintien des cultures autres : « C'est fou de rajouter une école pour chaque pays » dit-elle à propos des subventions accordées aux écoles ethniques confessionnelles. Elle pense, cependant, que la liberté de religion implique le droit de chacun de porter les signes religieux qu'il désire et que les fonctionnaires doivent être conscients de la pluralité culturelle de la société et être sensibilisés en la matière.

Pour l'homme, l'État doit adresser un message clair d'« intégration » aux immigrés, et il ne pense pas qu'il existe une discrimination raciale ou ethnique au Québec, mais plutôt que les « gens qui se disent victimes ont provoqué une réaction » en ne faisant pas « l'effort de s'adapter ». Il n'est pas question pour lui « de financement pour les écoles ethniques, elles perpétuent les ghettos et les fonctionnaires sont là pour dire ce qui est. Les immigrés ont qu'à s'adapter ». Seul l'argument de l'égalité des contribuables le fait vaciller dans ses convictions et proposer des formes ponctuelles d'intervention étatique : « Le PELO, c'est un service à des contribuables qui en font collectivement la demande. L'État peut soutenir



certaines activités des associations comme on soutient des équipes de hockey, ce sont des contribuables. » Ces deux émigrés français adhèrent à l'idée de l'assimilation culturelle des étrangers, lesquels doivent adopter les mœurs et les valeurs des fondateurs historiques du pays et de l'État.

Pour les femmes venues du Maroc et de Haïti, la perspective est tout autre. La tolérance et l'acceptation des différences culturelles individuelles sont des principes de base : « C'est pas parce que je suis musulmane que je ne m'entends pas avec les gens. Ma religion c'est ma religion, je peux m'entendre avec un juif, un Québécois, chacun sa religion, ça ne me dérange pas. La religion c'est personnel. » Mais ceci n'est qu'un vœu, car la discrimination raciale ou ethnique est présente au Québec. « Moi, ça m'arrive pas directement, mais j'ai des amis à qui ça arrive souvent quand ils se cherchent du travail, un appartement » dit l'une tandis que l'autre rapporte une scène vécue :

Dans le moment de lunch, dans mon travail, on parlait, et quelqu'un m'a demandé : vous avez une maison, ton mari a un commerce, avant tu n'avais pas ça, j'ai dit non. Il m'a dit vous les immigrés, vous venez ici, vous volez les jobs, vous faites les maisons sur notre dos, vous vous habillez regarde comment tu t'habilles. J'ai dit j'ai travaillé dur pour avoir tout ça ! Il a commencé alors à dire voleurs de job et tout ça (Marocaine).

Et cette femme acquiesce à la description de son époux intervenu impromptu dans l'entretien :

Parce que tu es un Arabe ou un Noir, tu attends ton tour, quand il y a un Blanc, il passe tout de suite. Pour une job, s'il se présente un Blanc et un immigré, l'immigré tout de suite on va lui dire non, le poste est complet. Je connais les Québécois et je parle avec eux et des gens bien placés dans le gouvernement, et ils me disent : je préfère donner la job à un Québécois. C'est clair et net. Ils disent : on est inondé d'immigrants, on perd tout. C'est vrai que nous autres, on accepte le job que les Québécois ne veulent pas faire. On est venu dans ce pays pour travailler, faire une nouvelle vie.

Ces deux femmes soutiennent les programmes de recrutement de personnes d'origine non européenne au sein des fonctions publiques fédérale ou provinciale, lesquels, selon l'une, ont permis l'emploi d'un de ses parents dans la police montréalaise et, selon l'autre, la participation de membres des « minorités visibles » aux instances publiques : « Grâce à ce programme, il y en a beaucoup qui sont entrés là-dedans, c'est vraiment nécessaire, c'était vraiment important. » Elles soutiennent aussi toute législation interdisant la discrimination et une sensibilisation des fonctionnaires à la réalité multiculturelle de leur clientèle : « Toi, si je suis Haïtienne, tu ne sais pas comment m'approcher parce

que tu ne connais pas mon tempérament, mon caractère, tout ça, et ce cours-là va te permettre de savoir comment m'approcher. C'est bien. »

Par contre, elles ne voient pas un aspect primordial et un enjeu politique dans l'aide financière étatique aux associations et aux écoles ethniques, ou encore dans l'apprentissage des langues d'origine. L'émigrée marocaine, au nom de son lien avec le gouvernement marocain, s'oppose même à ce que l'État, canadien ou québécois, intervienne dans ce dernier champ. Elle préfère que ce soit son gouvernement qui apporte un financement à l'apprentissage de la langue arabe.

Enfin, sur la question de la professionnalité des écoles publiques montréalaises, trois de ces quatre immigrés s'accordent pour montrer la même indifférence. Ils considèrent ce trait des écoles sans importance, car « les enseignants respectent les autres religions » (Marocaine), « Cela ne fait aucune différence » (Française), ou encore parce que leurs enfants ne fréquentent pas de telles écoles, étant inscrits dans des écoles privées (Français). Tout débat sur la vocation laïque ou religieuse de l'école publique ne les concerne pas, pas plus que tout débat québécois. Seule l'émigrée haïtienne veut voir les écoles professer un enseignement religieux chrétien.

## POURQUOI AVOIR ÉMIGRÉ ?

Ces personnes paraissent peu intéressées par la société où elles sont établies depuis une dizaine d'années, et les émigrés français défendent l'usage du français au Québec dans le seul but de maintenir le rayonnement de la France. Leur raison d'émigration explique leur attitude. Elles n'ont pas quitté leur pays d'origine sous la pression de facteurs politiques, par esprit d'aventure, par volonté d'échapper à un contrôle social ou familial ou encore par désir d'une promotion sociale personnelle. Elles ont émigré pour une seule raison : suivre un conjoint ou, dans le cas de l'homme, assurer un meilleur avenir à ses enfants. Aussi sont-elles satisfaites de leur établissement au Québec où elles ont pu réaliser leurs aspirations tout en connaissant un cadre de vie agréable et en tissant un réseau d'amis et de relations sociales.

Un trait est primordial à leurs yeux, elles sont avant tout des parents. Les femmes considèrent que leur vocation première est d'être mère et l'homme se définit au premier chef comme un père de famille venu au Québec, « un pays de paix et de tolérance, un pays d'avenir pour les enfants ». Et l'émigrée haïtienne, en dépit de son attachement à Haïti et de son désir d'y retourner, se résout, certes sans trop de difficultés, à demeurer encore de nombreuses années au Québec « parce qu'au niveau des études pour les enfants j'aime vraiment ce qu'on fait

ici, ce qu'on apprend aux enfants ». Elle retournera en Haïti lorsque ses enfants seront devenus autonomes.

Le Québec représente, pour ces personnes francophones, le territoire d'ancrage de leurs enfants, alors que socialisation, mémoire d'années passées, liens à des lieux géographiques, à des coutumes, à des parents demeurés là-bas, histoire et culture nationales et intérêt politique les rattachent entièrement à leur pays d'origine. Dès lors, l'usage du français dans la province et la qualité de citoyen canadien sont pour eux deux aspects qui facilitent leur insertion au sein de la société québécoise, mais nullement des valeurs premières les liant à cette société.